

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h05, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (pouvoir donné à Agnès RONDEAU), Jacqueline GATTEPAILLE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND), Sandrine PASSEBON à partir de 19h05 (pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Cyril REUILLON

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2021

Le Maire, président de séance :

- présente à l'assemblée le compte de gestion, dressé par Madame la Trésorière pour l'exercice 2021, du budget principal « COMMUNE », du budget de rattachement « C.C.A.S. » et de 2 budgets annexes assujettis à T.V.A. « LOCAUX COMMERCIAUX » et « LOTISSEMENT DE LA COUTURE » ;

- déclare que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis de l'exercice 2021 est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Puis il demande à l'assemblée s'il y a des remarques à apporter et lui propose de passer au vote.

Il est demandé au conseil municipal,

- **statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2021 au 31.12.2021,**
- **statuant sur l'exécution du budget principal et du budget rattaché et de deux budgets annexes assujettis à T.V.A., en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**
- **statuant sur la situation financière de la Commune,**

d'adopter les comptes de gestion 2021 tel que présentés.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 avril 2022,

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR



Certifié exécutoire.

20 AVR. 2022

Reçu en Préfecture le :

20 AVR. 2022

Notifié en préfecture le :
Accusé de réception en préfecture le :
079-217901099-20220415-CM20220415-001-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022